Arrêté ministériel portant nomination des membres de la Commission d'agrément des médecins spécialistes en médecine physique et réadaptation

A.M. 15-09-2026 M.B. 02-10-2026

Le Ministre en charge de l'agrément des prestataires des soins de santé,

Vu la loi coordonnée du 10 mai 2015 relative à l'exercice des professions des soins de santé ;

Vu le décret du 03 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs ;

Vu l'arrêté royal du 25 novembre 1991 établissant la liste des titres professionnels particuliers réservés aux praticiens de l'art médical, en ce compris l'art dentaire ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 novembre 2017 fixant la procédure relative à l'agrément des médecins spécialistes et des médecins généralistes, l'article 4 ;

Considérant que les Facultés de Médecine de l'Université catholique de Louvain, de l'Université libre de Bruxelles et de l'Université de Liège ont proposé des membres docteurs en médecine, chirurgie et accouchement agréés comme médecins spécialistes en médecine physique et réadaptation qui occupent effectivement depuis au moins trois ans des fonctions académiques ;

Considérant que le Groupement des Unions professionnelles belges de Médecins spécialistes a proposé des membres, docteurs en médecine, chirurgie et accouchements agréés depuis au moins trois ans comme médecins spécialistes en médecine physique et réadaptation ;

Considérant que les membres visés à l'article 1er remplissent les conditions fixées à l'article 4 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 novembre 2017 précité ;

Considérant qu'il convient de nommer des membres effectifs et suppléants de la Commission d'agrément des médecins spécialistes en médecine physique et réadaptation,

Arrête :

Article 1er. - Sont nommés membres de la Commission d'agrément des médecins spécialistes en médecine physique et réadaptation :

1. en tant que membres occupant des fonctions académiques, visés à l'article 4, 1°, de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 novembre 2017 fixant la procédure relative à l'agrément des médecins spécialistes et des médecins généralistes :

Membres effectifs	**Membres suppléants**
Docteur DELTOMBE Thierry	Docteur LEJEUNE Thierry
Docteure BERQUIN Anne	Docteur STOQUART Gaëtan
Docteur MINOOEE SABERI Kambiz	Docteur ROYER Antoine
Docteure DE GREEF Françoise	Docteure CHALON Morgan
Docteur TOMASELLA Marco	Docteure ISERENTANT Cynthia
Docteur KAUX Jean-François	Docteure PELZER Doriane

2. en tant que membres praticiens visés à l'article 4, 2°, du même arrêté :

Membres effectifs	**Membres suppléants**
Docteur BRANDS Geoffrey	Docteur DEQUINZE Benoît
Docteure DESSART Patricia	Docteur NONCLERCQ Olivier
Docteur SCHOONEJANS Bruno	Docteure COURTOIS Anne-Catherine
Docteur BENMOUSSA Karim	Docteur COLLIN Romain
Docteure DE WILDE Valérie-Anne	Docteur BOLLENS Benjamin
Docteur LOUSBERG Christian	/

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 15 septembre 2026.

Le Ministre de la Santé, des Droits des Femmes et de l'Egalité des Chances,

Y. COPPIETERS